

Direction Générale

Décision n° 2015-125

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE**

*Chevalier de la Légion d'honneur*

- **VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D.6143-33 à D.6143-36 ;
- **VU** le décret de M. le Président de la République en date du 21 juin 2011 portant nomination de M. Frédéric Boiron en qualité de Directeur Général du CHU de Saint-Etienne,
- **VU** le code des marchés publics ;
- **VU** la délégation générale de signature n°2014-168 du 1<sup>er</sup> octobre 2014, complétée par la décision n°2014-172 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 ;
- **Considérant** l'organigramme de la direction du CHU de Saint-Etienne et notamment son organisation en pôles de direction ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 – OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **M. Frédéric Boiron**, Directeur Général du CHU de Saint-Etienne concernant l'activité de psychiatrie du CHU de Saint-Etienne.

Elle annule et remplace les précédentes décisions, dont la décision n°2014-175 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**ARTICLE 2 - GESTION COURANTE DE LA PSYCHIATRIE**

Délégation de signature est donnée à **M. Hervé Chapuis**, directeur référent du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer toutes les correspondances, tous actes et tous documents administratifs en vue d'assurer la continuité de fonctionnement de l'activité de psychiatrie.

**ARTICLE 2.1 - SOINS SANS CONSENTEMENT**

Délégation de signature est donnée à **M. Hervé Chapuis**, directeur référent du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer les décisions de soins sans consentement, l'ensemble des documents, des notes, des procédures et des pièces afférentes.

## ARTICLE 2.2 - AGREMENTS DELIVRES PAR LE CHU DE SAINT-ETIENNE DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE

Délégation de signature est donnée à **M. Hervé Chapuis**, directeur référent du pôle Psychiatrie , à l'effet de signer les décisions d'agrément relatives à l'accueil familial et thérapeutique.

## ARTICLE 3 - EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Hervé Chapuis**, délégation de signature est donnée à :

- **Mme Odile Cebulski**, Attachée d'Administration Hospitalière,
- **M. Clément Caillaux**, Directeur adjoint,
- **M. Michaël Battesti**, Directeur adjoint,
- **M. Guillaume Volle**, Directeur des soins,
- **Mme Nathalie Laurent**, adjoint des cadres hospitaliers,
- **Mme Lydie Chevalier**, adjoint des cadres hospitaliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'ensemble des personnes mentionnées ci-dessus, le directeur de garde reçoit délégation en vue de signer les mêmes pièces, conformément aux dispositions de la décision de délégation générale de signature.

## ARTICLE 4 - EFFET ET PUBLICITE

La présente délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et fera l'objet d'une transmission à chaque direction fonctionnelle du CHU de Saint-Etienne.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à M. le comptable de l'établissement accompagnée du modèle de signature de l'ensemble des nouveaux délégataires.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département de la Loire et sera consultable sur le site Internet du CHU de Saint-Etienne dans l'attente de cette publication.

Fait à Saint-Etienne, le 1<sup>er</sup> octobre 2015

  
  
**Frédéric BOIRON**

**MODELE DE SIGNATURE DES BENEFICIAIRES  
D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE  
AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ETIENNE**

**ACTIVITE DE PSYCHIATRIE**

**Décision n° 2015-125 du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

*Merci d'apposer votre signature à l'encre bleue dans le cadre faisant face à votre nom*

<b>M. Hervé CHAPUIS</b>	
<b>M. Michaël BATTESTI</b>	
<b>M. Clément CAILLAUX</b>	
<b>M. Guillaume VOLLE</b>	
<b>Mme Odile DAMAS - CEBULSKI</b>	
<b>Mme Nathalie LAURENT</b>	
<b>Mme Lydie CHEVALIER</b>	

**Fait en trois exemplaires originaux le 1<sup>er</sup> octobre 2015**